

AVIS PUBLIC – ERRATUM

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans l'avis public paru dans ce journal le 29 janvier 2020 relativement à l'entrée en vigueur de diverses ordonnances adoptées par le comité exécutif en vertu des règlements 11-018, 19-057 et RCG 17-023.

Le premier paragraphe aurait dû se lire comme suit :

« Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 22 janvier 2020, a adopté les ordonnances suivantes : »

Fait à Montréal, le 3 février 2020

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat